



Réseau Périnatal  
de Champagne-Ardenne

Association du Réseau Périnatal de Champagne-Ardenne  
**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
du 16 mai 2018  
**PROCES VERBAL**

**Lieu de la réunion :** CHU Reims salle Alix de Champagne - 45 Rue Cognacq-Jay Reims –

**Date et heure :** Mercredi 16 mai 2018 18h-19h

**Mode et date d'envoi de la convocation :**

- Courriels des 28/02/2018 20/03/2018 19/04/2018 03/05/2018 et à l'ensemble des adhérents avec adresse mail.
- Publication sur le site internet du Réseau

**Ordre du jour (cf présentation faite en séance) :**

- Rapport moral
- Rapport d'activité 2017 et orientations 2018
- Rapport financier 2017 et budget prévisionnel 2018
- Rapport du commissaire aux comptes

**Nom du président et du secrétaire de séance :**

Président de séance : Pr René Gabriel, président de l'association

Secrétaire de séance : Dr Monique Carlier, secrétaire de l'association



**Nombre de présents :**

26 présents dont 3 en visio conférence. Le RPCA a reçu 34 pouvoirs, d'où un nombre de votants de 60 adhérents à l'association sur 623.

**Le quorum n'est pas requis en assemblée générale extraordinaire.**

---

**DÉBATS ET DÉLIBÉRATIONS**

---

**RAPPORT MORAL 2017 – lecture du rapport par Pr GABRIEL Président**

« Le Réseau Périnatal de Champagne-Ardenne existe depuis 12 ans soutenu par un cahier des charges national. Il a su développer deux axes forts que sont la démarche qualité (revues de morbi mortalité RMM-données santé) et la formation DPC avec malheureusement des freins récents très importants relatifs aux nouvelles contraintes DPC.

Ce rapport d'activité 2017 montre l'ampleur et la diversité des actions menées. La participation des professionnels de santé dans la mise en œuvre de nos actions est active et toujours régulière même si certains groupes de travail fonctionnent mieux que d'autres (thématique moins porteuse ? contraintes d'organisation ? visioconférence non opérationnelle ...).

Cette participation nous tient à cœur car elle montre la légitimité de terrain du RPCA et vient conforter celle du cahier des charges.

Cependant, la participation à la vie associative (CA /CS) semble s'essouffler.

Parallèlement, il existe une forte reconnaissance de notre réseau par l'ARS - reconnaissance qui passe par celle de la Coordination Périnatale Grand-Est (CoPéGE) depuis 2016. En effet, en 2017 la CoPéGE a participé aux travaux du PRS qui s'annonce très ambitieux dans ses objectifs.

Les RSP ont une véritable place privilégiée dans le pilotage en périnatalité mais aussi dans la mise en œuvre des actions avec leurs différents partenaires. Encore faut-il avoir les moyens financiers mais aussi en ressources locales humaines - de mettre en œuvre ce PRS...

Par ailleurs, dans la continuité du rapprochement entre les 3 RSP du Grand-Est travaillé depuis 2015, en ce début d'année 2018, la CoPéGE s'est prononcée sur sa future structure juridique en faveur d'une fédération des trois réseaux. Ce projet, une fois approuvé par les conseils d'administration des trois réseaux, devrait être validé par l'ARS. L'aboutissement de cette négociation a mobilisé une grande partie de notre énergie au cours des deux dernières années. Il présage également de la même énergie pour la mise en œuvre de la fédération en 2018.

Cette fédération assurera la pérennité des trois réseaux périnatals et leur garantira une autonomie de fonctionnement dans leur territoire respectif tout en permettant le financement et l'articulation des missions Grand-Est.

Il y aura donc encore demain un Réseau Périnatal de Champagne Ardenne. Son activité est importante et utile, comme l'atteste la lecture du rapport d'activité. Le réseau est présent dans la mise en œuvre du projet régional de santé, dans l'organisation de l'offre de soins, et dans l'évaluation des pratiques professionnelles. A ce titre, il a une influence sur l'activité et l'avenir professionnel des acteurs en périnatalité.

Dans ce contexte, nous ne pouvons que regretter l'investissement des professionnels de terrain dans la vie associative insuffisant, ou en tout cas largement perfectible. Il est hautement souhaitable que tous les secteurs d'activité et toutes les professions de la périnatalité soient représentés au conseil d'administration et au conseil scientifique du réseau et soutiennent ainsi activement ses actions.

**Nous avons absolument besoin d'avoir des acteurs champardennais investis pour représenter solidement notre territoire dans l'incontournable Grand-Est. »**

## RAPPORT D'ACTIVITE 2017 – Nathalie LELOUX, sage-femme coordinatrice

Le rapport d'activité présente :

- les adhérents au réseau
- l'implication des professionnels dans les formations et les groupes de travail
- le pilotage du réseau et la coordination
- les actions conduites en 2017 et les projets 2018

Le rapport d'activité dans son intégralité est mis en ligne sur le site du réseau rubrique « Réseau Périnatalité / Instances ».

## RAPPORT FINANCIER 2017 et rapports du Commissaire aux Comptes – Cabinet CGC (M. Laurent BOULE), Expert-Comptable – Cabinet A2CA (M. Oussama FAGROUD), Commissaire aux comptes

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont présentés **par l'Expert-Comptable. Ce dernier en l'absence du commissaire aux comptes** présente le rapport général sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

L'ensemble des documents comptables seront disponibles sur simple demande de tout adhérent à l'association (cf formulaire contact sur le site internet du réseau).

## BUDGET PREVISIONNEL 2018 – Nathalie LELOUX, sage-femme coordinatrice

	FIR 2018
<b>Investissement</b>	<b>4 000</b>
<b>Fonctionnement</b>	
<b>Charge personnel coordination 2.6 ETP (Salaires et charges sociales, formation, médecine travail)</b>	<b>188 000</b>
<b>Frais généraux</b>	<b>74 000</b>
<b>Total (validé ARS / CPOM )</b>	<b>266 000€</b>

## VOTE DES RÉSOLUTIONS

Personne ne demandant la parole, il est soumis successivement au vote les résolutions suivantes :

### Résolution 1:

« L'assemblée générale décide d'adopter le rapport de gestion et la situation morale et financière de l'association présenté par le président de l'association. »

### Résolution 2 :

« L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et donne quitus au conseil pour sa gestion dudit exercice. »

### Résolution 3 :

« Le budget prévisionnel 2018 est adopté par l'assemblée générale. »

**Ces 3 résolutions sont adoptées à l'unanimité**

## ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AU CONSEIL SCIENTIFIQUE

L'AGO procède à l'élection des membres des deux instances du RPCA.

- **Pour le conseil d'administration : aucun nom de rayé, les 11 membres sont élus à l'unanimité**
- **Pour le conseil scientifique : 1 nom rayé (Dr Ferrand) trois fois, donc élu avec 57 voix sur 60 sinon tous les 19 autres membres sont élus à l'unanimité.**

>> Election du bureau en ligne les 4 et 5 juin. Résultats annoncés lors de la journée scientifique le 8 juin.

## Heure de clôture de l'assemblée générale ordinaire : 20h00

Pr René Gabriel,  
Président de l'association  
du Réseau Périnatal de Champagne-Ardenne



Dr Monique Carlier,  
Secrétaire de séance  
du Réseau Périnatal de Champagne-Ardenne

